



Séance ordinaire du 14 octobre 2015

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église, local 201, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et conseillère suivants :

MM	Dominic Tremblay, maire	L'Isle-aux-Coudres
	Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
	Renald Marier, maire	Saint-Hilarion
	Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-Saint-François
	Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Mme	Lyne Tremblay, conseillère	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

Le préfet, madame Claudette Simard, souhaite la bienvenue aux gens présents ainsi qu'aux membres du conseil de la MRC. Elle procède ensuite à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 9 septembre 2015
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 30 septembre 2015
4. Adoption des déboursés et des comptes à payer
5. Suivi préséance : rencontre avec les représentants de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)

Service de l'aménagement du territoire :

6. PDZA : autorisation de signature de l'entente de services avec la MRC Brome-Missisquoi pour l'adhésion à Banque de terres

Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) :

7. Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul : aide financière accordée par la MRC de Charlevoix
8. Conseil des arts et des lettres du Québec : entente de partenariat territorial portant sur le renforcement d'événements nationaux et internationaux de Charlevoix

Service de la Gestion des matières résiduelles (GMR) :

9. Octroi d'un contrat à la Coop de l'Arbre pour l'aménagement du bâtiment de revente à l'Écocentre de Saint-Urbain

Divers :

10. Demande de commandite : Centre communautaire Pro-santé (Centraide)
11. Rapport de représentation
12. Affaires nouvelles
 - 12.1. Octroi d'un contrat à Louis Bouchard, électricien, pour des travaux électriques au bâtiment de revente de l'écocentre de Saint-Urbain
 - 12.2. Circuit électrique : autorisation de signature de l'entente d'affaires cadre avec Hydro-Québec



- 12.3. Circuit électrique : projet d'acquisition de bornes de recharge régulières
- 12.4. Service de géomatique : acquisition d'un logiciel pour le transfert des matrices graphiques
- 12.5. Certificat de conformité : ville de Baie-Saint-Paul : règlement no R635-2015
- 12.6. Certificat de conformité : ville de Baie-Saint-Paul : règlement no R636-2015
13. Courrier
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

178-10-15 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant les modifications suggérées et les points à ajouter aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Dominic Tremblay et adoptée unanimement.

179-10-15 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2015 soit adopté.

180-10-15 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 30 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 30 septembre 2015 soit adopté.

181-10-15 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu unanimement

QUE soient acceptés les comptes payés de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix, ainsi que de la Gestion des matières résiduelles, tels que déposés au présent conseil soit dans les rapports mensuels du 13 août au 9 septembre 2015 et qui se détaillent comme suit :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 30137 à 30240	318 250,08
Paiements AccèsD # 184 à 193	2 603,01
Paiements préautorisés JG-174, 200, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 217, 220	107 432,58
Salaires nets versés (rapports # 766 à 771)	127 793,80
Total	<u>556 079,47</u>



Gestion des matières résiduelles

Chèques # 3027 à 3044	345 141,53
Paiement AccèsD	68,32

Total	345 209,85
-------	------------

CLD de la MRC de Charlevoix	Total	21 801,76
-----------------------------	-------	-----------

Total MRC, GMR et CLD 923 091,08

QUE le conseil autorise le paiement de la facture suivante :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Beaudry & Associés, consultants (12 octobre 2015)	Heures supplémentaires de l'évaluateur	10 778.91
	Total :	10 778.91

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix et la Gestion des matières résiduelles possèdent les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale et secrétaire-trésorière

QUE soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac Pikauba), ainsi que de BAUX, tels que déposés au présent conseil soit dans les rapports mensuels du 13 août au 9 septembre 2015 et qui se détaillent comme suit :

TNO de Charlevoix (Lac Pikauba)	
Chèques # 494 à 500	57 470,87
 BAUX	
Chèques # 82 et 83	6 827,05

Total TNO et BAUX	64 297,92
--------------------------	------------------

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac Pikauba) et BAUX possèdent les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale et secrétaire-trésorière



**182-10-15 5- SUIVI PRÉSEANCE : RENCONTRE AVEC LES
REPRÉSENTANTS DE L'ASSOCIATION
QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE
RENOUVELABLE (AQPER)**

En préséance, les membres du conseil ont rencontré monsieur Jean-François Samray, directeur général de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER).

Ce dernier souhaitait rencontrer les membres du conseil de la MRC pour discuter des enjeux liés à la production d'énergie renouvelable au Québec et des opportunités que représentent les différentes formes d'énergies renouvelables pour rendre le Québec plus prospère et plus vert. Entre autres, il a été discuté des opportunités reliées à la biomasse forestière, qui peuvent générer des retombées économiques et constituer une alternative pour le fonctionnement des usines de bois et des scieries dans Charlevoix.

Après discussions,

ATTENDU QUE l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) effectue une tournée des régions afin de promouvoir le pouvoir des énergies renouvelables qui peuvent rendre le Québec plus prospère et plus vert;

ATTENDU la volonté de la MRC de Charlevoix d'appuyer les initiatives et les actions de l'AQPER qui vont dans le sens de contribuer significativement au développement économique local et régional tout en réduisant les gaz à effet de serre (GES) produits;

ATTENDU QUE le gouvernement prévoit déposer sa stratégie énergétique pour le Québec prochainement et qu'il y a lieu de souhaiter que la production d'énergies renouvelables soit encouragée et favorisée et ce, au bénéfice des régions rurales et de la population québécoise dans son ensemble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix appuie les démarches entreprises par l'AQPER qui visent à promouvoir, notamment auprès du gouvernement du Québec, le pouvoir des énergies renouvelables qui peuvent contribuer significativement au développement économique local et régional tout en réduisant les gaz à effet de serre (GES) produits.

**183-10-15 6- PDZA : AUTORISATION DE SIGNATURE DE
L'ENTENTE DE SERVICES AVEC LA MRC
BROME-MISSISQUOI POUR L'ADHÉSION À
BANQUE DE TERRES**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a identifié le projet d'adhésion à Banque de terres, initié par la MRC Brome-Missisquoi, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de développement de la zone agricole (PDZA);



ATTENDU QUE ce projet de banque de terres a pour objectif d'augmenter l'offre de terres à potentiel agricole sur le territoire de la MRC de Charlevoix pour favoriser le développement et la consolidation du secteur agricole;

ATTENDU la présentation du projet faite au conseil de la MRC de Charlevoix et les recommandations du comité de mise en œuvre du PDZA quant aux modalités d'inscription, de gestion et de coordination du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix confirme son adhésion au projet de Banque de terres de la MRC Brome-Missisquoi et que les frais d'adhésion de 4 000 \$ pour l'an 1, en plus de la contribution annuelle fixée à 1 500 \$, soient payés à la MRC Brome-Missisquoi, une dépense imputée au budget de l'aménagement du territoire;

QUE le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, soient autorisées à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix l'entente de services intervenant avec la MRC Brome-Missisquoi.

184-10-15 7- MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE BAIE-SAINT-PAUL : AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE PAR LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU QUE l'organisme Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul a présenté une demande d'aide financière à la MRC de Charlevoix le 23 juin 2015;

ATTENDU QUE cette demande s'inscrit dans une démarche visant à obtenir le soutien de la MRC de Charlevoix pour maintenir les activités régulières qui comprennent le maintien des services éducatifs auprès des jeunes, la participation au développement culturel des citoyens de la région par la tenue d'expositions d'envergure nationale et internationale, la participation au développement touristique par le biais de la tenue du Symposium international d'art contemporain et la mise sur pied d'un centre de développement artistique;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix reconnaît que le Musée d'art contemporain joue un rôle significatif à l'échelle régionale pour le développement culturel et artistique, générant ainsi d'importantes retombées économiques et sociales dans le milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une contribution de 10 000 \$ pour l'année 2015 à l'organisme Musée d'art contemporain et que cette aide financière soit répartie ainsi :

- 7 500 \$ affecté à l'entente de partenariat territorial portant sur le renforcement d'événements nationaux et internationaux de Charlevoix (signée avec le CALQ);
- 2 500 \$ affecté au fonctionnement et au maintien des activités régulières du Musée d'art contemporain.



QUE cette dépense soit imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (département « *Promotion et développement économique* », dans le volet « *Fonds de développement régional* »).

QUE Claudette Simard, préfet, et Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées à signer le protocole d'entente avec le Musée d'art contemporain pour le fonctionnement des activités régulières.

185-10-15 8- CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC : ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL PORTANT SUR LE RENFORCEMENT D'ÉVÉNEMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix reconnaît l'apport essentiel des organismes œuvrant à la réalisation d'événements nationaux et internationaux et leur contribution à la vie culturelle et économique, sur le territoire de la MRC de Charlevoix notamment;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix approuve le contenu d'un projet d'entente soumis par la CALQ qui constitue une entente de partenariat territorial portant sur le renforcement d'événements nationaux et internationaux de Charlevoix;

ATTENDU QUE les parties à l'entente s'entendent notamment sur l'importance de soutenir et de renforcer la capacité d'action du Symposium international d'art contemporain de Baie-Saint-Paul, œuvrant à la réalisation d'événements structuraux pour le développement des arts et des lettres sur le territoire de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU la résolution numéro 184-10-15 adoptée par la MRC de Charlevoix qui confirme la volonté de la MRC de Charlevoix d'investir la somme de 7 500 \$ dans le cadre de l'entente de partenariat intervenant avec le CALQ et la MRC de Charlevoix-Est et de contribuer ainsi à la mise en commun de ressources financières pour favoriser la consolidation d'organismes culturels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix confirme sa contribution financière de 7 500 \$ à la réalisation de l'entente de partenariat, telle que proposée par le CALQ qui investit une somme équivalente à celle de la MRC et qui est destinée au Symposium d'art contemporain de Baie-Saint-Paul.

QUE le préfet, madame Claudette Simard, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix l'entente de partenariat intervenant avec le CALQ et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

186-10-15 9- OCTROI D'UN CONTRAT À LA COOP DE L'ARBRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT DE REVENTE À L'ÉCOCENTRE DE SAINT-URBAIN

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu une proposition de la Coop de l'arbre pour l'aménagement intérieur et extérieur du bâtiment préfabriqué sur le site de l'Écocentre de Saint-Urbain et destiné à la revente de matières résiduelles;



ATTENDU QUE ces travaux s'inscrivent dans le cadre du projet financé par le Programme de mise en valeur intégré (PMVI) d'Hydro-Québec pour lequel la MRC a reçu une subvention;

ATTENDU QUE la proposition de la Coop revêt un grand intérêt compte tenu qu'elle permet la réutilisation de bois et matériaux recyclés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat relatif à l'aménagement intérieur et extérieur du bâtiment de revente sur le site de l'Écocentre de Saint-Urbain au coût de 24 544 \$ (toutes taxes incluses);

QUE madame Karine Horvath, directrice générale, soit autorisée au nom de la MRC de Charlevoix à signer tout contrat relatif à la présente résolution avec la Coop de l'arbre.

187-10-15 10- DEMANDE DE COMMANDITE : CENTRE COMMUNAUTAIRE PRO-SANTÉ (CENTRAIDE)

Il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 160 \$ à Centraide Québec dans le cadre du Spin-O-Thon organisé par le Centre communautaire Pro-Santé, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

11- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL :

- **RESERVE MONDIALE DE LA BIOSPHERE** : monsieur Jean Fortin est heureux de confirmer que la Réserve a obtenu la confirmation du renouvellement de son statut. Il salue d'ailleurs le travail de monsieur Antoine Suzor-Fortier qui a agi à titre de coordonnateur de la démarche de renouvellement.
- **CAMP LE MANOIR** : monsieur Dominic Tremblay a participé à la dernière réunion du conseil d'administration du Camp le Manoir ainsi qu'aux discussions visant à développer les activités du Camp et de générer des retombées régionales.
- **SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC** : monsieur Tremblay précise que la municipalité de L'Isle-aux-Coudres a demandé d'étendre les heures des traversiers offerts dans le cadre de la grève générale. Il poursuit ses démarches en ce sens, prétextant qu'il s'agit de services essentiels.
- **FQM** : monsieur Tremblay a participé à la signature du Pacte fiscal avec le gouvernement lors d'une activité organisée par la FQM.



- **TABLE AGROTOURISTIQUE DE CHARLEVOIX** : monsieur Pierre Tremblay a représenté la MRC lors de la dernière réunion du conseil d'administration où il a été question d'un exercice de planification stratégique qui devrait être travaillé avec le C. A. pour établir les priorités d'action de l'organisme.
- **COOP DE SANTE** : monsieur Pierre Tremblay indique que la Coop amorce sa campagne de renouvellement et de promotion des services et activités offerts.

REPRESENTATION DU PREFET :

- **CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX** : madame Claudette Simard a représenté la MRC lors du débat des candidats aux élections fédérales organisé par la Chambre.
- **PETITES FRANCISCAINES DE MARIE** : madame Simard a participé à l'inauguration du Jardin de François, un projet initié par les PFM.
- **RESERVE MONDIALE DE LA BIOSPHERE** : madame Simard a participé à l'activité de plantation des arbres coordonnée par la Réserve sur le territoire de la Forêt du Massif.
- **REVES D'AUTOMNE** : madame Simard a participé au souper-bénéficiaire organisé conjointement par la COFEC et la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul dans le cadre de la 25^e édition de Rêves d'automne.
- **POLITIQUE FAMILIALE** : madame Simard a participé à la réunion de démarrage du comité régional de suivi de la démarche visant à mettre à jour la politique familiale de la MRC et des municipalités locales.

12- AFFAIRES NOUVELLES

188-10-15 12.1- OCTROI D'UN CONTRAT À LOUIS BOUCHARD, ÉLECTRICIEN, POUR DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES AU BÂTIMENT DE REVENTE DE L'ÉCOCENTRE DE SAINT-URBAIN

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat relatif à des travaux d'électricité pour le bâtiment de revente construit sur le site de l'Écocentre de Saint-Urbain à Louis Bouchard, électricien, au coût de 17 134 \$ (avant les taxes applicables).

QUE cet investissement soit ajouté au projet de construction du bâtiment de revente qui bénéficie d'une subvention d'Hydro-Québec dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée (PMVI) et figurant dans les immobilisations du budget de la Gestion des matières résiduelles.



189-10-15 12.2- CIRCUIT ÉLECTRIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE D'AFFAIRES CADRE AVEC HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU la volonté de la MRC de Charlevoix de réaliser un projet régional visant à installer des bornes de recharge publiques intégrées au réseau du Circuit électrique québécois;

ATTENDU QUE le projet de la MRC comprend l'installation d'une borne de recharge rapide à Baie-Saint-Paul et six bornes de recharge régulières, soit une borne régulière dans chaque municipalité locale de la MRC;

ATTENDU QUE l'installation et l'exploitation de la borne de recharge rapide à courant continu (400V) doit faire l'objet d'une entente d'affaires cadre entre Hydro-Québec et la MRC de Charlevoix pour l'exploitation de bornes rapides de recharge publique;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix sera le partenaire au sens de l'entente d'affaires cadre proposée par Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix l'entente d'affaires cadre avec Hydro-Québec pour l'exploitation de bornes rapides de recharge publiques.

190-10-15 12.3- CIRCUIT ÉLECTRIQUE : PROJET D'ACQUISITION DE BORNES DE RECHARGE RÉGULIÈRES

ATTENDU la volonté de la MRC de Charlevoix de réaliser un projet régional visant à installer des bornes de recharge publiques intégrées au réseau du Circuit électrique québécois;

ATTENDU QUE le projet de la MRC comprend l'installation de six (6) bornes de recharge régulières, soit une borne régulière dans chaque municipalité locale de la MRC;

ATTENDU QUE l'installation et l'exploitation des bornes de recharge régulières (240V) relèveront de la MRC de Charlevoix et qu'il est convenu de partager ensuite les coûts équitablement entre la MRC et les municipalités (50 % chaque partie);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'acquisition et à l'installation des six (6) bornes de recharge régulières au coût estimé de 6 300 \$ chacune, partagé à raison de 3 150 \$ entre la MRC et chaque municipalité impliquée et que cette dépense soit imputée au fonds de développement régional créé à partir des redevances du parc éolien Rivière-du-Moulin (EDF EN Canada) dans le budget 2015 et 2016 du TNO Lac-Pikauba.

QUE les revenus issus de l'utilisation des bornes de recharge, prélevés par Hydro-Québec, soient également répartis entre la MRC et chaque municipalité locale impliquée dans la même proportion, soit 50 % chaque partie.



191-10-15 12.4- SERVICE DE GÉOMATIQUE : ACQUISITION D'UN LOGICIEL POUR LE TRANSFERT DES MATRICES GRAPHIQUES

ATTENDU la proposition du Groupe de géomatique AZIMUT concernant l'achat du logiciel SOLUTION GOgml pour le transfert de la matrice graphique au format GML (exigé par le MAMOT);

ATTENDU QUE cet investissement n'a pas été prévu au budget 2015 et que les dépenses au niveau des services informatiques ont atteint le budget adopté pour 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'acquisition de la SOLUTION GOgml requise pour effectuer le transfert de la matrice graphique conformément à la soumission no 2015-1980 de Groupe de géomatique AZIMUT inc., une dépense estimée à 6 358 \$ (avant taxes), incluant l'achat de la licence, le soutien technique requis et les frais d'entretien et d'utilisation annuels.

QUE cette dépense soit imputée au surplus accumulé non affecté de la MRC de Charlevoix.

192-10-15 12.5- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL : RÈGLEMENT NO R635-2015

ATTENDU QUE la ville de Baie-Saint-Paul a adopté le 28 septembre 2015, le règlement portant le numéro R635-2015 intitulé « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but principal d'interdire l'usage résidentiel sur et dans des immeubles abritant les classes d'usages C-3, C-4 et les classes d'usages I-2 et I-3 »;

ATTENDU QUE le règlement numéro R635-2015 comporte des éléments jugés non conformes au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro R635-2015 de la ville de Baie-Saint-Paul.

193-10-15 12.6- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL : RÈGLEMENT NO R636-2015

ATTENDU QUE la ville de Baie-Saint-Paul a adopté le 13 octobre 2015, le règlement portant le numéro R636-2015 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels »;



ATTENDU QUE le règlement numéro R636-2015 comporte des éléments jugés non conformes au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro R636-2015 de la ville de Baie-Saint-Paul.

13- COURRIER

ORGANISMES RÉGIONAUX

Le Corps de cadets 1239 de La Malbaie-Clermont sollicite notre participation financière pour pouvoir assurer la continuité des services offerts aux jeunes de 12 à 18 ans de notre région.

Rêves d'automne – Festival de peinture nous transmet un courriel dans lequel il nous remercie de notre soutien lors de la 25e édition de leur festival.

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le MAMOT nous transmet:

- en copie conforme, la lettre transmise à M. Gilles Gagnon, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Urbain, concernant la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2016;
- un état de dépôt de 126 531\$ en paiement de la mesure financière visant à diversifier les sources de revenus municipaux pour l'année 2015.

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous transmet de l'information concernant le réaménagement de la route 138, Secteur de la Côté à Matou dans la municipalité de Saint-Urbain.

Le TAQ nous transmet un avis modifié de convocation à l'audience pour le dossier SAI-Q-211369-1509 dans la ville de Baie-Saint-Paul.

LA CPTAQ nous transmet :

Un compte-rendu de la demande et orientation préliminaire dans les dossiers suivants :

Dossier # 410657, L'Isle-aux-Coudres

Dossier # 409911, Les Éboulements



DIVERS

La Nation huronne-wendat accuse réception de notre lettre du 23 septembre dernier concernant la demande d'appui relativement à la protection du Nionwentsïo et nous en remercie.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

194-10-15 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Jean Fortin et adoptée unanimement. Il est 16 h 55.

**Claudette Simard,
Préfet**

**Karine Horvath,
Directrice générale**